

fiscalité sur la vente de mon fond de commerce avec droit au bail

Par laulaugrim, le 14/10/2020 à 13:23

bonjour à tous,

je désire vendre mon fond de commerce avec droit au bail que j'exploite depuis 19 ans en EURL.

Je voudrai connaitre la fiscalité qui se rapporte à cette vente, le prix étant inférieur à 180000€. Merci pour vos réponses.

Par Visiteur, le 14/10/2020 à 13:49

Bonjour

Quel est votre régime fiscal ?

Les bénéfices seront imposés à l'impôt sur le revenu ou à l'impôt sur les sociétés, en fonction de la situation de l'entreprise et cela diffère également pour les éventuelles plus values, égales à la différence entre le prix de cession et le prix d'acquisition du droit au bail

https://www.leblogdudirigeant.com/cession-du-droit-au-bail-la-fiscalite